

Délibération portant approbation des attendus à l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2024 - 2025

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** Selon la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la Directrice et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les attendus à l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2024 - 2025**, annexés à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 15

Votes exprimés : 22

Dont :

Pour : 22

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

La Directrice

M. Marc BERGÈRE



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Attendus pour l'entrée en première année du diplôme national de master

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les attendus ci-après pour l'année universitaire 2024-2025 :

Pour le master 1 « Sciences de l'information et des bibliothèques »

Ce master est ouvert aux titulaires de tout type de licence (sciences, sciences humaines et sociales, lettres...). Il est attendu des candidats et des candidates :

- Un intérêt pour la culture numérique et technique
- Des capacités de synthèse et de rédaction
- Une pratique de l'anglais
- Si possible, une expérience ou un stage en lien avec les domaines couverts par la mention Sciences de l'information et des bibliothèques.

Pour le master 1 « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »

Les attendus de ce parcours sont :

- Un intérêt pour l'informatique, la culture numérique et technique
- Une pratique de l'anglais

Pour le master 1 « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »

Ce master est ouvert principalement aux titulaires d'une licence en histoire, en sciences humaines et sociales ou en lettres, ainsi qu'aux étudiants issus des classes préparatoires. Il est attendu des candidats et des candidates :

- Des capacités de synthèse et de rédaction
- Une expérience ou un stage en lien avec le parcours
- Des connaissances en histoire et un intérêt pour le patrimoine
- Une pratique de l'anglais
- Si possible, une familiarité avec le latin

Approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023.